

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 4 mars 2020, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-20/A-00023
Propriétaires : Gregory John et Elizabeth Lavoie
Emplacement : 120, avenue Glynn
Quartier : 13 - Rideau-Rockcliffe
Description officielle : lot 69 et partie du lot 68, plan 291
Zonage : R3M
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent démolir leur maison isolée existante et construire une maison isolée de deux étages pourvue d'un logement secondaire, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale d'angle est à 1,2 mètre, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale d'angle d'au moins 4,5 mètres.
- b) Permettre une place de stationnement pour véhicule d'une longueur de 4,7 mètres, alors que le règlement exige une place de stationnement pour véhicule d'une longueur d'au moins 5,2 mètres.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.